

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 29 janvier 2026, à compter de 18h30, à la salle du conseil municipal située au 94, Rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Pascal Bissonnette, maire
Monsieur Michael Eaton, conseiller
Monsieur Luc Marcotte, conseiller
Monsieur Antoine Lévesque, conseiller
Monsieur Aurèle Cadieux, conseiller
Madame Maryline Bissonnette, conseillère
Monsieur Carol Brown, conseiller

et

Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, le maire ouvre la séance, il est 18h31.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

RÉSOLUTION 26-01-19

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget 2026 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 26-01-20

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

Il est proposé par le conseiller Monsieur Carol Brown et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'année 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028 tels que décrits ci-dessous:

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

	2026
REVENUS	
REVENUS DE TAXES	1 224 034 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	96 002 \$
TRANSFERTS	270 861 \$
AUTRES REVENUS SOURCES LOCALES	<u>156 857 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>1 747 754 \$</u>
DÉPENSES	
ADMINISTRATION	51 050 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	212 299 \$
TRANSPORT	374 895 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	168 599 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	64 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉV.	82 947 \$
LOISIRS ET CULTURE	150 190 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	135 280 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	<u>58 467 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 233 791 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
REMBOURSEMENT DE CAPITAL (EMPRUNT À LONG TERME)	202 000 \$
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT IMMOBILISATIONS	10 000 \$ <u>301 963 \$</u>
TOTAL CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	513 963 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>1 747 754 \$</u>

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION 2026-2027-2028				
	2026	2027	2028	Mode de financement
Montée du Lac-Gravel (pavage)	34 898 \$			Budget de fonctionnement
1 ^{er} Rang de Moreau (pavage jonction de la Route 311)	13 340 \$			Budget de fonctionnement
Chemin Lac Gravel (ponceau)		8 820 \$		Budget de fonctionnement
2 ^e Rang de Gravel Sud (ponceau)			7 427 \$	Budget de fonctionnement
2 ^e Rang de Gravel (fossés)		2 450 \$	2 450 \$	Budget de fonctionnement
3 ^e Rang de Gravel (rechargement et profilage)	9 330 \$			Budget de fonctionnement
4 ^e Rang de Gravel (fossés)	3 950 \$			Budget de fonctionnement

4 ^e Rang de Gravel (travaux de réfection de chaussée)	580 185 \$			Règlement d'emprunt et subvention du Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et sécurisation – MTMD
Parc Rapide-des- Cèdres (parc hébertisme et camping rustique)	94 734 \$			Budget de fonctionnement et subvention pour le sport, loisirs, activités physiques et plein air.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

RÉSOLUTION 26-01-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 soit levée. Il est 18h35.

ADOPTÉE

PASCAL BISSONNETTE
Maire

ANNICK BRAULT
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Pascal Bissonnette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.